



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-4-2

Séance du vendredi 13 novembre  
2020

### **CONVENTION ENTRE LA FEDERATION DES PARTICULIERS-EMPLOYEURS DE FRANCE (FEPED) ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS EMPLOYEURS EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE ET DE HANDICAP**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN- VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEES AVEC PROCURATION :**

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.  
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention cadre du 31 mai 2017 signée par l'Assemblée des Départements de France et la Fédération des Particuliers-Employeurs de France ayant pour objet la formalisation des partenariats entre les deux signataires,
- VU la convention du 13 décembre 2018 entre la Fédération des Particuliers-Employeurs de France et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie visant à renforcer les partenariats avec les Conseils départementaux en permettant la mise en œuvre d'actions à destination de leurs publics et des équipes médico-sociales qui les accompagnent,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité Autonomie du 6 novembre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention entre le Département du Haut-Rhin et la Fédération des Particuliers-Employeurs de France relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité